

Traktanden der 136. (ordentlichen) Generalversammlung von Electrosuisse

Donnerstag, 7. September 2020

1. Wahl der Stimmzähler
2. Protokoll der 135. (ordentlichen) Generalversammlung vom 9. Mai 2019
3. Bericht über das Geschäftsjahr 2019
4. Jahresrechnung
 - Genehmigung der Bilanz sowie der Erfolgsrechnung per 31. Dezember 2019
 - Kenntnisnahme vom Bericht der Kontrollstelle
 - Beschluss über die Verwendung des Jahresgewinns
5. Entlastung der Mitglieder des Vorstandes und der Geschäftsleitung
6. Festsetzung der Jahresbeiträge 2021 der Mitglieder gemäss Artikel 6 der Statuten
7. Statutarische Wahlen
 - a) Vorstandsmitglieder
 - b) Revisionsstelle
8. Verschiedene Anträge von Mitgliedern gemäss Artikel 11f der Statuten
9. Nächste Generalversammlung

Reto Nauli
Präsident

Markus Burger
Geschäftsführer

Bemerkung betreffend Ausübung des Stimmrechts:
Gemäss Statuten Artikel 11a Vertretung durch eine delegierte Person unter Vorweisung einer schriftlichen Vollmacht möglich.
Das Formular steht zum Download auf www.electrosuisse.ch/gv zur Verfügung.

Ordre du jour de la 136^e Assemblée générale (ordinaire) d'Electrosuisse

Jeudi, 7 septembre 2020

1. Nomination des scrutateurs
2. Procès-verbal de la 135^e Assemblée générale (ordinaire) du 9 mai 2019
3. Rapport sur l'exercice 2019
4. Comptes annuels
 - Approbation du bilan et du compte de profits et pertes au 31 décembre 2019
 - Prise de connaissance du rapport de l'organe de révision
 - Décision relative à l'utilisation du bénéfice net
5. Décharge aux membres du Comité et de la Direction
6. Fixation des cotisations des membres pour 2021, selon l'article 6 des statuts
7. Élections statutaires
 - a) Membres du Comité
 - b) Organe de révision
8. Diverses propositions des membres selon l'article 11f des statuts
9. Prochaine Assemblée générale

Reto Nauli
Président

Markus Burger
Directeur

Remarque au sujet de l'exercice du droit de vote:
Selon les statuts, article 11a, il est possible de se faire représenter par une personne déléguée en lui fournissant une procuration écrite. Le formulaire est mis à disposition pour téléchargement sur www.electrosuisse.ch/gv.

Propositions du Comité à la 136^e Assemblée générale (ordinaire) d'Electrosuisse

Les points et motions de l'ordre du jour sont également disponibles sur : www.electrosuisse.ch/gv

au point 2

Procès-verbal de la 135^e Assemblée générale (ordinaire) du 9 mai à Thoune

Approuver le procès-verbal publié dans le Bulletin SEV/AES 6/2019.

au point 3

Rapport du Comité sur l'exercice 2019

Le Comité propose qu'il soit pris connaissance du rapport de l'exercice 2019.

au point 4

Comptes annuels

- Le Comité propose d'adopter le bilan et le compte de résultat au 31 décembre 2019.
- Prise de connaissance du rapport de l'organe de révision.
- Le Comité propose d'affecter le bénéfice net de CHF 526000.– aux réserves libres.

au point 5

Décharge aux membres du Comité et de la Direction

Il est proposé de donner décharge au Comité et à la Direction pour sa gestion au cours de l'année 2019.

au point 6

Fixation des cotisations des membres pour 2021

Le Comité propose les cotisations annuelles suivantes:

a) Membres personnels

Les catégories sont liées aux prestations et sont au libre choix. Les cotisations comprennent l'adhésion à toutes les sociétés spécialisées.

Catégorie	Cotisation annuelle (CHF)	Cotisation annuelle (CHF) jusqu'à 25 ans / à partir de 65 ans
Light	80	60
Classic	140	120
Premium	220	200
TechTalents	exonéré	
membres d'honneur	exonéré	
Fellow	exonéré	

b) Membres du domaine

Catégorie entreprises et institutions

La classification se base sur le nombre d'employés actifs dans les domaines de l'électrotechnique et des technologies de l'énergie, de l'information, de l'environnement et des systèmes ainsi que des domaines qui y sont attribués (comme la mobilité).

Catégorie	Nombre d'employés	Cotisation annuelle (CHF)	Nombre de voix
1	1–9	325	2
2	10–29	650	4
3	30–49	1 150	6
4	50–99	1 950	7
5	100–249	3 250	8
6	250–499	4 900	10
7	500–999	8 800	12
8	1000–1999	15 300	16
9	dès 2000	23 100	20

Catégorie producteurs / distributeurs d'énergie qui sont également membres de l'AES

Catégorie AES	Catégorie Electrosuisse	Cotisation annuelle (CHF)	Nombre de voix
1	1	1 482	7
2	2	2 132	8
3–4	3	3 055	9
5–7	4	4 277	10
8–13	5	6 006	11
14–27	6	8 229	12
28–50	7	10 686	13
ab 51	8	13 156	15

au point 7**Election statutaires****a) Membres du comité de direction****Réélections**

Le Comité propose la réélection des membres pour un deuxième mandat, de l'AG 2020 à l'AG 2023 du Prof. Dr Drazen Dujic, EPFL, Lausanne.

Démission

René Schumacher a atteint la durée de mandat maximale et ne peut être réélu conformément aux statuts. C'est la raison pour laquelle il quitte ses fonctions au sein du Comité.

Nouvelle élection

En qualité de nouveau membre, le Comité propose, pour un premier mandat de l'AG 2020 à l'AG 2023, du Philippe Vuilleumier, Head of Group Security / Chief Security Officer, Swisscom AG, Bern.

c) Organe de révision

Le Comité propose la réélection de la société PricewaterhouseCoopers AG en qualité d'organe de révision pour une année supplémentaire.

Bilan

Bilan au 31 décembre (en kCHF)	2019	2018
Liquidités et actifs détenus à court terme avec cours de bourse	19 155	16 646
Créances sur livraisons et prestations	4 693	4 679
Autres créances à court terme	271	522
Provisions	104	139
Comptes actifs de régularisation	959	456
Total actif circulant	25 182	22 442
Placements financiers	12 420	10 496
Participations	1 009	990
Immobilisations corporelles	3 052	3 712
Immeubles	21 344	22 244
Immobilisations incorporelles	550	30
Total actifs immobilisés	38 375	37 472
Total actif	63 557	59 914
Engagements sur livraisons et prestations	1 175	1 287
Autres engagements à court terme	2 845	2 752
Comptes passifs de régularisation	6 481	6 824
Total capitaux de tiers à court terme	10 501	10 863
Dettes à long terme portant intérêts	5 000	5 000
Provisions à long terme	24 599	20 946
Fonds affectés ESTI	11 341	11 515
Total capitaux de tiers à long terme	40 940	37 461
Total capitaux de tiers	51 441	48 324
Fonds de roulement	2 500	2 500
Réserves libres provenant de bénéfices	9 090	8 701
Bénéfice net annuel	526	389
Total capital propre	12 116	11 590
Total passif	63 557	59 914

Compte de profits et pertes

Compte de profits et pertes au 31 décembre de l'exercice clôturé (en kCHF)	2019	2018
Produit net sur livraisons et prestations	47 595	45 939
Charges de personnel	32 568	32 046
Prestations de tiers	4 516	4 517
Administration et publicité	4 713	2 758
Entretien et réparations	68	279
Autres charges d'exploitation	2 688	3 085
Amortissements et corrections de valeur cumulées sur des postes de l'actif immobilisé	2 594	2 411
Résultat d'exploitation avant intérêts et impôts	448	842
Recettes financières	237	203
Charges financières	227	816
Résultat d'exploitation avant impôts	458	230
Revenu immobilier	1 155	1 249
Frais liés aux immeubles	1 029	1 037
Résultat avant impôts	585	442
Impôts directs	59	53
Bénéfice net annuel	526	389

Tableau de flux de trésorerie

Tableau de flux de trésorerie au 31 décembre de l'exercice clôturé (en kCHF)	2019	2018
Activité commerciale		
Bénéfice net annuel	526	389
Amortissements / corrections de valeur cumulées sur des postes de l'actif immobilisé	2 594	2 411
Variations des provisions à long terme	3 653	917
Variations des fonds affectés	(174)	(487)
Perte / (gain) placements financiers	72	619
Variation des créances sur livraisons et prestations	(14)	199
Variation des autres créances à court terme	251	(231)
Variation des provisions et des prestations non facturées	35	56
Variation des comptes de régularisation actifs	(504)	(108)
Variation des engagements sur livraisons et prestations	(112)	(500)
Variation des autres engagements à court terme	94	(554)
Variation des comptes passifs de régularisation	(343)	855
Flux de trésorerie provenant de l'activité commerciale	6 078	3 566
Investissements		
Investissements dans des placements financiers	(2 000)	0
Investissements dans des participations	(19)	(15)
Investissements dans des immobilisations corporelles	(1 551)	(1 171)
Désinvestissements d'immobilisations corporelles	0	16
Flux de trésorerie provenant des investissements	(3 570)	(1 170)
Activités de financement		
Flux de trésorerie provenant des activités de financement	0	0
Variation des liquidités	2 509	2 396
Justificatif de la variation des liquidités		
État au 01.01.	16 646	14 250
État au 31.12.	19 155	16 646
Variation des liquidités (net)	2 509	2 396

Annexe aux comptes annuels 2019

1. Principes d'évaluation appliqués

Les présents comptes annuels ont été établis en conformité avec les dispositions légales sur la comptabilité commerciale du Code suisse des obligations. Les principales positions au bilan sont comptabilisées comme suit.

Créances sur livraisons et prestations

Les créances sur livraisons et prestations sont comptabilisées à la valeur nominale. Des réévaluations individuelles ont été faites sur ces valeurs.

Placements financiers

Les placements financiers comprennent le portefeuille de titres ainsi que des participations minoritaires détenues directement. Le portefeuille de titres est placé dans un mandat de gestion de patrimoine conservateur et à long terme et est comptabilisé aux valeurs marchandes. Au cours de l'exercice considéré, une réserve pour la fluctuation des valeurs de 1 500 000 CHF a été imputée aux revenus des titres. Les participations minoritaires sont évaluées jusqu'à concurrence des coûts d'acquisition, déduction faite d'éventuelles corrections de valeur.

Immobilisations corporelles et immeubles

Les immobilisations corporelles et les immeubles sont comptabilisés à leur valeur d'acquisition initiale et après déduction des amortissements économiquement nécessaires.

Saisie du chiffre d'affaires

La saisie du chiffre d'affaires a lieu de manière générale au moment de la facturation à la fin du mandat global ou d'un mandat partiel selon la base contractuelle. Les prestations non encore facturées ou les mandats en cours ne sont pas activés. Il y a des exceptions dans les domaines suivants : dans le domaine de la formation continue, la facturation a lieu normalement avant l'événement. Les événements déjà facturés mais non encore effectués sont ajustés en fin d'année selon les principes de la comptabilité par période. À l'ESTI, la facturation des émoluments pour les projets a lieu au moment de l'approbation. Pour les contrôles de réception après achèvement en cours, une provision est constituée. Pour certains contrats, une régularisation manuelle est faite pour toutes les prestations déjà perçues mais non encore exécutées.

2. Données, ventilations et explications sur les comptes annuels

« Electrosuisse, Association pour l'électrotechnique, les technologies de l'énergie et de l'information » est une association dont le siège est à Fehraltorf.

Le nombre des postes à plein temps atteint en moyenne annuelle 223 collaborateurs (exercice précédent 218).

Créances et dettes envers des participations

Le compte autres créances à court terme renferme des créances envers des participations de CHF 1 046 000 (exercice précédent CHF 1 236 000).

Participations en kCHF	2019		2018	
	Capital	Voix	Capital	Voix
Electrocontrôle SEM SA, Martigny	135	80 %	120	70 %
InstaControl AG, Winterthur	436	100 %	436	100 %
Electrosuisse Control AG, Münchenstein	100	100 %	100	100 %
Electrosuisse Service AG, Fehraltorf	335	100 %	335	100 %

Les participations minoritaires avec un pourcentage de voix inférieur à 20% sont mentionnées dans Placements financiers.

Annexe aux comptes annuels 2019

Immeubles

Electrosuisse possède les immeubles utilisés en majorité à des fins propres au siège de Fehraltorf.

Engagement envers des institutions de prévoyance

Les engagements envers des institutions de prévoyance se montent à CHF 875 000 (exercice précédent CHF 871 000).

Fonds affectés ESTI

Il s'agit de fonds réservés pour l'ESTI. Ils proviennent d'une part des « réserves de compensation de l'ESTI », de l'excédent cumulé de l'ESTI des années précédentes, ainsi que des « provisions pour travaux en cours sur des projets de l'ESTI » pour lesquelles l'émolument a déjà été perçu mais dont le contrôle de réception n'a pas encore été fait.

Dettes à long terme portant intérêts

Hypothèque de CHF 5 Mio. pour le financement de l'immeuble à Fehraltorf arrivant à échéance en 2023. Des cédules hypothécaires d'un total de CHF 27 Mio servent de garantie.

Prestations de tiers

Les prestations de tiers consistent en frais pour les locaux de formation et de journées professionnelles ainsi que pour la sous-traitance de mandats.

Autres charges d'exploitation

Les autres charges d'exploitation comprennent les charges pour la flotte automobile, le loyer pour les sites d'entreprise ainsi que pour les assurances.

Engagements conditionnels

Il existe une garantie bancaire limitée jusqu'au 31.01.2020, d'un montant de 100'000 CHF, auprès de l'Office de l'économie et du travail du canton de Zurich.

Honoraires de l'organe de révision

Les honoraires de l'organe de révision se montent à CHF 36 000 (exercice précédent CHF 36 000).

Rapport de l'organe de révision

Electrosuisse, Association
pour l'électrotechnique, les
technologies de l'énergie et de
l'information
Fehraltorf

Rapport de l'organe de révision
à l'Assemblée générale des membres
sur les comptes annuels 2019



Nous recommandons d'approuver les comptes annuels qui vous sont soumis.
Präsident/Präsidentin

Thomas Wältli
Experte/Expertin
Réviseur responsable

Pascal Giez

Zürich, le 21 février 2020

Annexe:

- Comptes annuels (bilan, compte de résultat, tableau de flux de trésorerie et annexe)

Rapport de l'organe de révision à l'Assemblée générale des membres de Electrosuisse, Association pour l'électrotechnique, les technologies de l'énergie et de l'information Fehraltorf

Rapport de l'organe de révision sur les comptes annuels

En notre qualité d'organe de révision, nous avons effectué l'audit des comptes annuels consolidés de Electrosuisse, Association pour l'électrotechnique, les technologies de l'énergie et de l'information, comprenant le bilan, le compte de résultat, le tableau de flux de trésorerie et l'annexe pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2019.

Responsabilité de la Direction

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels, conformément aux dispositions légales et aux statuts, incombe à la Direction. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le maintien d'un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels afin que ceux-ci ne contiennent pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En outre, la Direction est responsable du choix et de l'application de méthodes comptables appropriées, ainsi que des estimations comptables adéquates.

Responsabilité de l'organe de révision

Notre responsabilité consiste, sur la base de notre audit, à exprimer une opinion sur les comptes annuels. Nous avons effectué notre audit conformément à la loi suisse et aux Normes d'audit suisse. Ces normes exigent de garder et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les comptes annuels ne contiennent pas d'anomalies significatives.

Un audit inclut la mise en œuvre de procédures d'audit en vue de recueillir des éléments probants concernant les valeurs et les informations fournies dans les comptes annuels. Le choix des procédures d'audit relève du jugement de l'organe de révision qui évalue les risques que les comptes annuels puissent contenir des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Lors de l'évaluation de ces risques, l'organe de révision prend en compte le système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels, pour définir les procédures d'audit adaptées aux circonstances, et non pas dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit conduit, en outre, une évaluation de l'indépendance des membres comptables appliqués, du caractère équilibré des estimations comptables effectuées ainsi qu'une appréciation de la présentation des comptes annuels dans leur ensemble. Nous soulignons que les éléments probants recueillis constituent une base suffisante et adéquate pour fonder notre opinion d'audit.

Opinion d'audit

Selon notre appréciation, les comptes annuels pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2019 sont conformes à la loi suisse et aux statuts.

Rapport sur d'autres dispositions légales

Nous soulignons que nous remplissons les exigences légales d'agrément conformément à la loi sur la surveillance de la révision (SRV) et d'indépendance par l'Art. 69a et 3 CC en relation avec l'art. 128 CC et qu'il n'existe aucun fait incompatible avec notre indépendance.

Conformément à l'art. 69a et 3 CC en relation avec l'art. 128a al. 1 chif. 3 CC et à la Norme d'audit suisse 850, nous soulignons qu'il existe un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels, défini selon les prescriptions de la Direction.